



Tarifs municipaux des services proposés 2025

Tranche	Quotient familial	Accueil periscolaire et études surveillées	Restauration scolaire et restauration du mercredi	ALSH vacances et Mercredi	
				Obligation de présence de 9h30 à 16h30	à l'heure sans repas (1/2 journée de 7h à 12h ou de 13h30 à 19h)
		<u>RESIDENTS + ULIS</u>	<u>RESIDENTS + ULIS</u>	<u>RESIDENTS + ULIS</u>	<u>RESIDENTS + ULIS</u>
QF<700€	A	2,90 €	3,60 €	1,15 €	0,80 €
701€<QF<1050€	B	3,60 €	4,35 €	1,50 €	1,06 €
1051€<QF<1300€	C	3,90 €	4,60 €	1,60 €	1,14 €
1301€<QF<1500€	D	4,10 €	4,90 €	1,70 €	1,21 €
1501€<QF<1900€	E	4,35 €	5,15 €	1,80 €	1,27 €
1901< QF	F	4,50 €	5,30 €	1,90 €	1,35 €
Sans inscription ou après la date limite d'inscription		Tarif de votre tranche + 1€	Tarif de votre tranche + 1€	Tarif de votre tranche + 3€	Tarif de votre tranche + 3€

Toute absence non justifiée facturation 1/2 journée : 5h journée complète : 8h

Si vous ne respectez pas ces délais, une pénalité de facturation vous sera attribuée en plus de votre tarif en fonction de votre quotient familial.



Services	Quand inscrire mon enfant?	Date limite d'annulation	Cas exceptionnels	Modalités de paiement	Divers
Accueil périscolaire Matin et Soir	Avant le 20 du mois précédent Ex: avant le 20 août pour le mois de septembre	48h avant la prestation et avant 10h Les samedis , dimanches, jours fériés ne sont pas pris en compte	Enfant malade: une attestation sur l'honneur des parents devra être transmise dans les 48h suivant l'absence. Passé ce délai, les prestations seront facturées.	Dès réception de votre facture jusqu'à la date butoir figurant sur celle-ci: - Paiement en ligne depuis le portail famille	Toute demande d'inscription après la date butoir est soumise à des pénalités de facturation de 1€ par activité et par enfant.
Restauration scolaire					Etudes: ATTENTION si votre enfant fréquente l'étude et l'accueil du soir merci de ne cocher que la case étude sinon double facturation.
Etudes surveillées					
Accueil de loisirs mercredi	Avant le 20 du mois précédent le début des vacances (pour toute la période de vacances_ attention si la période est sur 2 mois. ☑Vacances de la Toussaint 2025 : pour les 2 semaines, avant le 20 septembre 2025. ☑Vacances de décembre 2025 : pour les 2 semaines, avant le 20 novembre 2025. ☑Vacances de février 2026 : pour les 2 semaines, avant le 20 janvier 2026. ☑Vacances d'avril 2026 : pour les 2 semaines, avant le 20 mars 2026.	10 jours avant la date du début des vacances Vacances de la Toussaint : annulation au plus tard le 10 octobre 2025 Vacances de décembre : annulation au plus tard le 12 décembre 2025 Vacances de février : annulation au plus tard le 13 février 2026 Vacances d'avril : annulation au plus tard le 10 avril 2026	Absence d'un enseignant, grève et fermeture de classe; prévenir dès connaissance de l'information et au plus tard le jour même. Nous ne pouvons pas annuler les prestations automatiquement car les enfants peuvent venir à l'école et être répartis dans d'autres classes. C'est donc aux familles d'informer le service même si certains directeurs préviennent d'une absence (ce qui n'est pas le cas pour toute les écoles).	- En espèce (encaissement jusqu'à 300€ maximum par facture) - En chèque à l'ordre de RR Enfance Jeunesse Louvres - En carte bancaire - Par prélèvement automatique (en fournissant un rib) - En chèque CESU (accueils périscolaires tout âge et accueils de loisirs uniquement jusqu'au 6 ans de l'enfant)	
Accueil de loisirs Petites Vacances Scolaires					Toute demande d'inscription après la date butoir est soumise à des pénalités de facturation de 3€ par activité et par enfant.
Accueil de loisirs Grandes Vacances Scolaires (juillet et août)	1 mois avant la date du début des vacances soit le 5 juin 2026	15 jours avant la date du début des vacances soit le 19 juin 2026 pour les deux mois		- En chèques vacances (accueils de loisirs uniquement)	

Attention: les majorations ne s'appliquent qu'en cas de retard d'inscription. Ce n'est pas le cas si c'est une absence non justifiée.